



DELIBERATION n° 74 - 2015
En date du 26 Novembre 2015
Portant sur les tarifs applicables à la location de
salles municipales pour l'année 2016

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 26 Novembre 2015 à 20H00 selon convocation en date du 17 Novembre 2015 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mr Patrice PAYRAT étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mmes Mandet Mauricette, Janicot Marie Claude, Aupetit Berthelemot Christèle, Mrs Henry Philippe, Garcia Jean Luc, Adjoints.

Mmes Carrillo Martine, De Paiva Régine, Toucas Hélène, Sanchez Marie Hélène, Duval Patricia
Mrs Payrat Patrice, Glandus Bernard, Morelon Alain, Peaudecerf Sébastien, Gaillard André, Page Stéphane, Conseillers Municipaux.

- **Absents :** Ayant donné procuration : Mr Vandembroucke Gérard : Pouvoir donné à Mr Garestier, Mme Lacorre Séverine: Pouvoir donné à Mme Sanchez Marie Hélène, Mme Bassaler Virginie : Pouvoir donné à Mme Toucas Hélène. Mme Thibault Guillon Claude : Pouvoir donné à Mr Gaillard André, Mme Dubreuil Anne Sophie : Pouvoir donné à Mr Page Stéphane

Excusé : Mr Verger Manuel

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Vote contre	0
Abstention	0

TARIFS 2016 SALLES DE LOCATION

Les tarifs relatifs à la location des salles : Espace Loup, salle des fêtes, salle polyvalente, auditorium deviennent ceux proposés sur le tableau à suivre:

Salle Espace Loup

Vendredi 14 h 00 au Lundi 8 h 00		Lundi 08 h 00 au Vendredi 14 h 00	
½ journée de 08 h à 16 h ou 12 h à minuit	jour Journée 8h-minuit	1 ^{er} jour	2 ^{ème}
450 €	700 €	500 €	450€

Suppléments : Gradins + loges 250 €.
Tables, vaisselle, chaises : 250 Euros par jour

Exceptionnellement et sur décision du maire, il pourra être prêté aux associations caritatives, au tarif minimum de 250 € et selon disponibilité.

L'espace LOUP ne pourra pas être loué pour l'organisation de mariages, anniversaires, et toutes soirées festives privées.

Pour les associations communales il pourra être prêté gratuitement une fois par an selon la nature de la manifestation et sur décision du maire

➤ **Salle des fêtes**

	Location Week-end	Couverts	Plonge équipée de type collectivité
commune	250€	90€	95€
Hors-commune	550€	95€	100€

➤ **Salles annexes**

Auditorium, salle polyvalente ... Elles sont réservées en priorité :

A l'usage des associations de la commune: à titre gratuit.

Aux habitants de la commune : au tarif unique de 90 €.

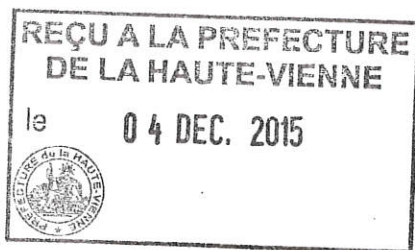
Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide :

-D'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

-Que la présente délibération s'applique hors des programmations d'activités et manifestations organisées par la commune et le salon du dessin de presse et de l'humour.

-D'appliquer la caution unique de 400 Euros pour la location de toute salle.

De charger Mr le Maire de la mise en œuvre de cette décision et de toutes les démarches administratives nécessaires à son exécution.



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 26 Novembre 2015

Le Maire,


Joël GARESTIER



Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif des de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.

Publié le

Transmis en préfecture le